

# Résolution sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan

2006/2527(RSP) - 16/02/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 85 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention, une résolution sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne tout d'abord avec force la destruction du cimetière de Djulfa et celle des autres sites d'importance historique qui ont eu lieu sur les territoires arménien ou azerbaïdjanais. Plus globalement, le Parlement s'insurge contre toute action destinée à détruire le patrimoine culturel d'une population. Il invite le Conseil et la Commission à signifier aux gouvernements arménien et azéri qu'ils doivent **mettre un terme à la pratique de l'épuration ethnique** qui a entraîné de telles destructions.

Les députés soulignent au passage que le respect des droits des minorités y compris de l'héritage historique, religieux et culturel est un **préalable au développement effectif et véritable** de la Politique européenne de voisinage auquel ces pays sont associés.

Dans la foulée, le Parlement demande à l'Azerbaïdjan d'autoriser sur son territoire l'envoi de missions de surveillance et de protection du patrimoine archéologique. Il demande également que le Parlement puisse se rendre sur le site archéologique de Djulfa.

Le Parlement invite également la Commission et le Conseil à intégrer une **clause sur la protection des sites archéologiques ou historiques précieux** dans les plans d'action actuellement en cours de discussion dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Plus loin, le Parlement invite la Commission et le Conseil à subordonner la mise en œuvre de ces plans au respect, par l'Azerbaïdjan et par l'Arménie, de leurs obligations au regard des droits de l'homme et des minorités.